

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 JUILLET 2025**

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 7 juillet 2025 à 19h30

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1
Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présent, Madame Sophie Millette Directrice générale greffière-trésorière agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.

2. Résolution numéro 25-07-112 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Monique Fortier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 25-07-113 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025

Sur proposition de monsieur Yves Desrochers, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Résolution numéro 25-07-114 résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 7 juillet 2025 au montant de **229 327.96 \$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Entreprise Edouard Paquette 3 442.35\$ balais de rue; MRC de Bécancour 26 612.00\$ 2^e vers. Quote -part; Service incendie 27 702.00\$ 2^e vers. Quote-part; Service d'Arbres Tessier inc. 5 231.36\$ abatage d'arbres; Mini Excavation Ghislain Mailhot 22 167.18\$ travaux prolongement de réseau; MI consultant 3 040.52\$ (fin d'implantation et formation); Municipalité de Sainte-Cécile 4 355.00\$ (eau potable avril a mai); Excavation FMK 27 584.25\$ remboursement de la caution (fin de contrat); Pluritec 11 339.41\$ étude eaux usées; Sureté du**

Québec 28 302.00\$ 1 vers. Quote-part : Les entreprises Bourget
11 471.81\$ calcium liquide (50% payé par la municipalité de Lemieux)

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

**6.1 Résolution numéro 25-07-115 Adoption règlement 291
abrogeant le règlement 273
concernant la signalisation
routière relative à l'application
du code de la sécurité routière et
des limites de vitesse**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Pierre Sévigny à la séance régulière du 02 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

Il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu

Que soit adopté le règlement numéro 291 concernant la signalisation routière relative à l'application du code de la sécurité routière des limites vitesse et abrogeant le règlement 284 sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

**6.2 Résolution numéro 25-07-116 Dépôt au FRR4 projet
collaboratif-Carrefour familial de
Manseau projet de de jour pour
tous inclusion et quitté en action**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, Manseau et Sainte-Marie-de-Blandford ont signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fond des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale afin de déposer des projets collaboratifs dans ce fond;

CONSIDÉRANT que le camp de jour collaboratif joue un rôle important pour répondre aux besoins des trois municipalités ainsi qu'aux citoyens de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT que ce projet va bonifier le camp de jour en place, va permettre d'optimiser et outiller davantage les animateurs et animatrices par une formatrice spécialisée, et ainsi va contribuer à l'inclusion des enfants à besoins particuliers avec de l'équipements adaptés;

CONSIDÉRANT que les municipalités se sont dotées d'un Cadre de vitalisation où il est mentionné qu'il n'y a qu'un seul promoteur désigné pour la signature de l'entente lors de projet collaboratif pour faciliter la gestion du projet et de l'entente;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu

QUE le Carrefour familial de Manseau dépose le projet « Un camp pour tous : inclusion et équité en action », au fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise un montant de 37 683 \$ dans le volet collaboratif pour le projet : « Un camp pour tous : inclusion et équité en action »;

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford désigne comme promoteur du projet et que madame, Amélie Deslandes directrice générale du Carrefour Familial de Manseau soit la personne désignée pour la signature de l'entente avec la MRC de Bécancour;

QUE l'entente entre les 3 municipalités conclue, que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford contribue à la mise de fonds du promoteur au montant de 500,00\$ au projet ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

6.3 Résolution numéro 25-07-117 Renouvellement de contrat avec Sogetel

CONSIDÉRANT que le contrat de location et de service de téléphonie et d'internet avec le fournisseur de service Sogetel vient à échéance;

CONSIDÉRANT que les immeubles desservis par le service de téléphonie est au coût de 217.10\$ av. tx pour le service de téléphonie hébergé incluant la location d'équipement ;

CONSIDÉRANT que les immeubles desservis par le service internet au montant de 218.78\$ av. tx incluant frais d'internet et routeurs;

CONSIDÉRANT que les prix sont pour une période de cinq ans;

SUR PROPOSITION DE monsieur Yves Desrochers, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le renouvellement du services téléphonique (217.10\$ av. tx mensuellement) et du service internet (218.70 av. tx mensuellement) pour une période de (5) cinq ans.

ADOPTÉE

6.4 Résolution numéro 25-07-118 Renouvellement de contrat de photocopieur

CONSIDÉRANT que le contrat de location pour le photocopieur vient à échéance;

CONSIDÉRANT que les membreas du conseil ont reçu la nouvelle offre de service;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Sévigny, il est résolu à

l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité renouvelle l'offre de service avec un nouvel équipement soit la Sharp BP-70C5 neuve au cout mensuel de 280.00\$, cout de copie noir et blanc 0.008\$ et coût des copies couleur 0.065\$

ADOPTÉE

**6.5 Résolution numéro 25-07-119 Résolution d'intention -
Coopération intermunicipal-
poste de coordonnateur en
sécurité civile**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les organismes municipaux de la MRC de Bécancour désirent présenter un projet de « Poste de coordonnateur de sécurité civile » dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète que :

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford mentionne son intention à participer au projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile ».
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, suivant la présentation et l'approbation du projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile » ainsi que son montage financier.
- Le conseil nomme la MRC de Bécancour comme organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.
- Le conseil désigne le directeur général pour signer tout document nécessaire aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

**6.6 Résolution numéro 25-07-120 Association des personnes
proches aidantes- La traversée
d'Érik**

CONSIDÉRANT que la traversée d'Érik aura lieu pour une 3^e édition, afin d'amasser des fonds pour l'Association des personnes proches aidantes;

CONSIDÉRANT que les membre du conseil ont reçu le plan de partenariat;

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford désire être partenaire et supporte au montant de 100.00\$

ADOPTÉE

**6.7 Résolution numéro 25-07-121 Dépôt projet au FRR4
collaboratif-Pumptrack**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, Manseau et Sainte-Sophie de Lévrard ont signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fonds des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale afin de déposer des projets collaboratifs dans ce fond;

CONSIDÉRANT que le projet pumptrack joue un rôle important pour répondre aux besoins des trois municipalités ainsi qu'aux citoyens de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT que les municipalités se sont dotées d'un Cadre de vitalisation où il est mentionné qu'il n'y a qu'un seul promoteur désigné pour la signature de l'entente lors de projet collaboratif pour faciliter la gestion du projet et de l'entente;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford dépose le projet « Pumptrack », au fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise un montant de 100 000 \$ dans le volet collaboratif pour le projet : « pumptrack »

QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford soit désignée comme promoteur du projet et que madame, Sophie Millette directrice générale de la municipalité de Sainte-Marie de Blandford soit la personne autorisée pour la signature de l'entente avec la MRC de Bécancour;

QUE l'entente entre les 3 municipalités conclue, que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford contribue à la mise de fonds du promoteur au montant de 30 280\$ au projet ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

**6.8 Résolution numéro 25-07-122 Embauche -Responsable en
travaux publics**

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines et la directrice générale ont rencontré des candidats pour combler le poste de responsable en travaux publics;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines et la directrice générale recommande le candidat Monsieur Nathaniel Mayrand-Toutant au poste de responsable en travaux publics;

CONSIDÉRANT que le candidat devra effectuer un test médical avant son entrée en poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Pierre Sévigny et unanimentement résolu

Que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Nathaniel Mayrand-Toutant et que la date de son entrée en poste soit le 18 août 2025, comme responsable des travaux publics aux termes et conditions tel qu'il appert à son contrat de travail.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer le contrat de travail avec monsieur Nathaniel Mayrand-Toutant.

ADOPTÉE

7. Suivi de dossiers : Projet de sensibilisation pour la sécurité routière phase 2, nous avons obtenu un panneau gratuitement et avons fait l'acquisition d'un deuxième.

Une rencontre a eu lieu avec une résidente afin de discuter des problématiques du marais filtrant et des inondations printanières sur ses terres. La municipalité va vérifier le dossier et essayer de trouver des pistes de solution.

Jeudis en chansons le 24 juillet à partir de 17 :00

8. Aqueduc & Égout

8.1 Résolution numéro 25-07-123 Renouvellement du contrat de Service avec Cyr système - calibration des débitmètres

CONSIDÉRANT que nous avons l'obligation de faire calibrer nos débitmètres une fois par année;

CONSIDÉRANT que Cyr Système inc. nous a fait parvenir la soumission pour la calibration 2025 au montant de 1 900\$ avant taxes;

Sur proposition de monsieur Christian Desrochers, il est unanimentement résolu

Que la municipalité accepte l'offre de service de Cyr Système pour effectuer la calibration de nos débitmètres, pour une somme de 1 900\$ avant taxes.

ADOPTÉE

8.2 Résolution numéro 25-07-124 Autorisation de paiement du décompte 4- Étude géotechnique -Primeau eaux usées

CONSIDÉRANT que le rapport de l'étude géotechnique est effectué à 90% du mandat, pour le dossier Primeau eaux usées;

CONSIDÉRANT que la demande de paiement a été faite pour le décompte 4 au montant de 4 340.25\$ av. tx. et que celle-ci a été vérifiée et approuvée par Pluritec;

Il est proposé par monsieur Pierre Sévégné et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer les demandes de paiement pour le dossier Primeau eaux usées pour le décompte 4 au montant de 4 340.25\$ av. tx.

ADOPTÉE

8.3 Résolution numéro 25-07-125 Demande de retrait de l'obligation de vidange de fosse

CONSIDÉRANT que la directrice générale a eu une discussion téléphonique avec le propriétaire du 625 rue des Pionniers Nord, vu son refus de faire vidanger sa fosse;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu une demande écrite concernant la vidange de fosse du 625 rue des Pionniers Nord;

CONSIDÉRANT que le propriétaire allègue les arguments suivants :

- Qu'il a une fosse septique de 850 gallons, qu'il vit seul et qu'il a bidet;
- Que sa fille demeure dans une autre municipalité et que leur vidange se fait intelligemment avec évaluation du besoin par mesures du solide dans la fosse et qu'ils se font vidanger au 4 ans;
- QU'il a vérifié lui-même la mesure de sa fosse avec une baguette de 8 pieds et qu'il n'y a aucun solide à l'intérieur seulement de l'eau;

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu

Que la municipalité refuse la demande du propriétaire du 625 rue des Pionniers Nord, a l'effet de ne pas avoir l'obligation de vidanger sa fosse septique.

Que le règlement 177, règlement concernant la vidange des boues de fosses septiques est clair :

- Art. 6. Toute fosse desservant une résidence isolée doit être vidangée au 2 ans.
- Art.16 Tout propriétaire ou occupant d'une résidence d'une résidence isolée ou d'un bâtiment municipal doit permettre l'accès à l'Entrepreneur pour procéder à la vidange des fosses septique entre 7h et 19h du lundi au samedi

Que le conseil municipale demande au propriétaire de communiquer avec la directrice générale afin de prendre rendez-vous pour la vidange de fosse dans un délai de 5 jours;

Que la municipalité ne peut pas garantir qu'il n'aura pas de frais supplémentaire afin de cédule à nouveau la vidange et que ces

frais seront à sa charge, mais va en faire la demande au fournisseur;

Que si le propriétaire du 625 rue des Pionniers nord, ne se conforme pas au règlement 177, concernant la vidange des boues de fosses septique, la municipalité mettra en application un constat d'infraction selon art. 18 dudit règlement.

Que la municipalité autorise une vidange sélective.

ADOPTÉE

9. Voirie

9.1 Résolution numéro 25-07-126 Entériner les dépenses -Coupe de branches route Bocages

CONSIDÉRANT que des travaux d'implantations de fossés doit être effectués sur la route Bocages;

CONSIDÉRANT que pour pouvoir effectuer les travaux nous devons effectuer la coupe de branches et d'arbres;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été faite à Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault et que les travaux sont estimés au coût de 2 109.79\$ pour 1.6 km de travaux.

CONSIDÉRANT que les travaux ont été autorisés par la directrice générale, afin de ne pas prolonger les travaux d'implantations de fossés;

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu

Que le conseil municipal entérine la décision et les dépenses de coupe de branches et d'arbres dans la route Bocages au montant de 2 109.79\$ effectuée par Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault.

ADOPTÉE

9.2 Résolution numéro 25-07-127 Achat regroupé avec la municipalité de Lemieux

CONSIDÉRANT que les normes de santé sécurité au travail avec la CNESST changent et augmentent les risques et charges des municipalités et que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford a à cœur la sécurité de ses employés et se tient à jour au niveau de la CNESST;

CONSIDÉRANT que ces changements occasionnent des responsabilités et des achats supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'un non-respect des normes de la santé sécurité au travail peut occasionner des sanctions importantes à ne pas négliger;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie et la municipalité de Lemieux effectuent des travaux en partenariat depuis deux ans afin de pallier aux nouvelles normes de la CNESST en combinant les travaux

en même temps afin de pouvoir partager les employés et les équipements de voirie;

CONSIDÉRANT la liste d'achats des panneaux pour les travaux de voirie totalisant une somme de 909.80\$ av. tx et l'achat pour chacune des municipalités d'un kit de barrière pour signaleur routier conforme au MTQ au coût de 3 600\$ chaque av. tx;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise l'achat regroupé avec la municipalité de Lemieux pour les panneaux de travaux et la barrière de sécurité au coût total de 8 180\$ av. tx

Que les coûts soient répartis à part égale et sera la propriété des deux municipalités;

Que la municipalité débourse les frais à même les sommes réservées au budget 2025 à cet effet;

Que la municipalité de Sainte-Marie désigne madame Sophie Millette de rédiger et signer un protocole d'entente avec la municipalité de Lemieux.

ADOPTÉE

9.3 Résolution numéro 25-07-128 Travaux de nettoyage de fossé urgent

REPORTÉ

10. Urbanisme

10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : juin 2025.

11. Varia

12. Période de questions débute à 20:28 et termine à 20:41

Plusieurs questions ont été posées et ils ont toutes obtenues réponses

13. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 25-07-129 L'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu à 20 :42

Ginette Deshaies, Mairesse

Sophie Millette directrice générale et greffière-trésorière